



FFHANDBALL

A l'intention du président de la ligue Hauts de France

Dossier suivi par Marion Guinot
Courriel : ans@ffhandball.net
☎ 01 56 70 72 83 / 07 57 48 06 81

Créteil, le 19 mars 2024

Objet : Campagne ANS PSF 2024

Monsieur le président,

La campagne ANS PSF 2024 va débiter dans des dispositions qui vous sont désormais familières.

Nous avons reçu notification, par l'Agence Nationale du Sport, de l'enveloppe fédérale pour le PSF 2024. Celle-ci s'élève à **3 110 300 €**. Cela représente une **diminution d'environ 0,75%** par rapport à l'enveloppe fédérale 2023.

Pour rappel, le comité de pilotage fédéral ANS a décidé de créer sa propre clé de répartition pour ne plus dépendre des anciennes répartitions CNDS qui ne sont aujourd'hui plus assez représentatives de vos territoires. Les critères sélectionnés ainsi que leur poids dans la répartition sont les suivants :

- Le nombre de licenciés sur le territoire [50%]
- Le nombre de clubs sur le territoire [20%]
- Le nombre de comités de chaque territoire [15%]
- Le ratio du nombre de clubs "demandeurs" ANS (N-1) par rapport au nombre total de club du territoire [15%]

Afin de permettre une transition, cette année 2,5% de l'enveloppe sont utilisés pour lisser les évolutions (contre 5% l'année dernière).

Ainsi pour 2024, le comité de pilotage fédéral ANS vous a accordé une enveloppe de **172 520 €**.

Vous disposerez de cette enveloppe pour financer les différentes actions déposées par les clubs, les comités et la ligue dans le cadre de la note d'orientations jointe à ce courrier et ce, en respectant les principes suivants :

- **50% à minima de votre enveloppe** devront être consacrés au soutien des actions des **clubs**
- **8% à minima de votre enveloppe** devront être consacrés à des actions menées **en faveur d'un public en situation de handicap**.
- Porter un soutien particulier aux actions :
 - menées en matière de **lutte contre toutes les formes de violences**
 - ayant pour objet l'augmentation du nombre de **pratiquantes/encadrantes féminines**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
9 4 0 4 6 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

- S'agissant de l'orientation réservée aux ligues dans le cadre du **financement de l'accession territoriale**, votre demande devra être **plafonnée à 15 % de votre enveloppe**

Pour cette année 2024, un dispositif « *Animations vacances olympiques et paralympiques* » a été mis en place par l'Agence. Ces actions seront déposées par les associations avec leur demande PSF. Une enveloppe complémentaire, spécifique à ces actions, sera attribuée à la Fédération courant avril. Le COFIL fédéral vous notifiera par la suite la part qui vous reviendra pour financer ce dispositif.

Laissez-moi vous souhaiter bon courage pour cette dernière campagne de l'olympiade et vous assurer du plein soutien du COFIL fédéral dans la mise en œuvre de ce dispositif et la gestion des difficultés que vous pourriez rencontrer.

Philippe BANA
Président de la Fédération Française de Handball

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z